

COMMUNE DE BRÉVILLE RÉUNION DU 11 JUIN 2024

Séance n°5

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juin à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de BRÉVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Mehdi KALAÏ, Maire.

Date de la convocation : 04 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 11

PRÉSENTS :

Mmes BOULAY Micheline, GROLLIER Chantal, LAMOURRETTE Catherine, PERAUD Charlotte.

MM. KALAÏ Mehdi, MAITRE Pierre, RICHEBOURG Pascal, TISSEAU Michel, YACOUB Alexandre.

EXCUSÉS :

Mme BEAUFILS Nathalie, M. CAILLÉ Jean-Claude.

Mme BOULAY Micheline a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

TOITURE DE L'ÉGLISE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

ADHÉSION À L'AMR DE CHARENTE

ENTRETIEN VOIRIE

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°2024-5-21

TOITURE DE L'ÉGLISE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

La toiture de l'église est en très mauvais état. Elle a plus d'un siècle. Outre la couverture, la charpente commence à se dégrader. Par conséquent des travaux de réfection. Plusieurs devis ont été demandés.

L'EUARL Tony Couverture propose un devis incomplet. Le volet sécurité n'est pas satisfaisant. Les éléments de charpente ne sont pas chiffrés.

La SARL Toit Avenir propose un devis d'un montant de 59 267,85 € TTC.

La société Arnaud MAYET propose un devis d'un montant de 51 672,76 € TTC.

La meilleure offre a été retenue, à savoir la société Arnaud MAYET pour un montant de 51 672,76 € TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à constituer un dossier de subvention et à signer tous les documents relatifs à celui-ci.

Après en avoir délibéré, accepté à l'unanimité.

Délibération n°2024-5-22

ADHÉSION À L'AMRF DE CHARENTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Bréville est adhérente de l'Association des Maires Ruraux de France. L'AMRF a pour objectif d'accompagner les communes dans leurs différentes missions, d'intégrer un réseau important de communes déjà adhérentes pour échanger et dialoguer avec l'ensemble des acteurs et interlocuteurs des communes et de la ruralité en accédant à de nombreux services.

L'Association des Maires Ruraux de la Charente (AMR 16) a été créée le 6 février 2024. par conséquent, la commune de Bréville adhère désormais à l'Association des Maires Ruraux de Charente. La cotisation de la commune sera versée à l'AMR 16.

Après en avoir délibéré, accepté à l'unanimité.

Délibération n°2024-5-23

ENTRETIEN VOIRIE

Les moyens d'investissement du budget 2024 seront entièrement affectés aux travaux de toiture de l'église. La commune ne participera pas aux travaux de voirie mutualisés de Grand Cognac. Seuls les travaux d'entretien courants de la voirie communale seront effectués.

Après en avoir délibéré, accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Élections

L'organisation du bureau de vote pour les élections législatives anticipées du 30 juin et 7 juillet prochains sera tenu de la manière suivante :

8h00 à 11h00 : Mehdi KALAÏ, Pascal RICHEBOURG, Alexandre YACOURB.

11h00 à 13h00 : Catherine LAMOURRETTE, Pierre MAITRE, Michel TISSEAU.

11h00 à 13h00 : Catherine LAMOURRETTE, Pierre MAITRE, Michel TISSEAU.

13h00 à 16h00 : Micheline BOULAY, Jean-Claude CAILLÉ, Charlotte PÉRAUD

16h00 à 18h00 : Nathalie BEAUFILS, Micheline BOULAY, Chantal GROLLIER.

- La marche du cœur est reportée pour cette année.

Ont signé au registre les membres présents pour la séance n°5

PRÉSENTS	SIGNATURES
Mme BOULAY Micheline	
Mme BEAUFILS Nathalie	Excusée
M. CAILLÉ Jean-Claude	Excusé
Mme GROLLIER Chantal	
M. KALAÏ Mehdi	

Mme LAMOURRETTE Catherine	
M. MAITRE Pierre	
Mme PERAUD Charlotte	
M. RICHEBOURG Pascal	
M. TISSEAU Michel	
M. YACOUB Alexandre	